

Avenir de l'aéroport de Sion

Présentation pour le Conseil général
Sion, le 6 novembre 2018



Contexte actuel

- ▲ Retrait des Forces aériennes effectif depuis le 1^{er} janvier 2018
- ▲ Aéroport civil avec utilisation militaire restreinte
- ▲ La Ville est propriétaire de l'aéroport et assure son exploitation
- ▲ La Confédération est propriétaire des infrastructures militaires et aéroportuaires (tour de contrôle, système d'approche, partie de la piste, certains tarmacs)
- ▲ Le Canton participe à hauteur de 50% au déficit d'exploitation
- ▲ Concession d'exploitation jusqu'au 31 août 2031



Souhaits de la Ville de Sion

- ▲ Donner une dimension cantonale à l'aéroport
- ▲ Rester propriétaire du foncier
- ▲ Participer à la future société d'exploitation



Souhaits du Canton

- ▲ Intégrer l'aéroport civil de Sion dans la stratégie touristique, industrielle, de la formation et de l'innovation du Valais
- ▲ Pérenniser des installations et des activités économiques
- ▲ Valoriser des compétences existantes
- ▲ Développer une vision globale et coordonnée avec de nombreux acteurs.



Comité de pilotage (COPIL)

- ▲ 4 représentants de la Ville
- ▲ 4 représentants du Canton (SDE, SDT, SDM)
- ▲ 2 représentants de la Fédération des communes valaisannes
- ▲ Co-présidence Philippe Varone et Christophe Darbellay
- ▲ 4 réunions plénières entre mai 2017 et mai 2018, plus diverses réunions sectorielles
- ▲ Consultation des usagers et des riverains de l'aéroport
- ▲ Consultation de l'OFAC, Skyguide, Valais Wallis Promotion, TAG Aviation



Objectifs définis par le COPIL

- ▲ Faire de l'aéroport un instrument de promotion économique et touristique cantonal
- ▲ Créer une plateforme de développement pour de nouvelles technologies
- ▲ Assurer la formation aux métiers de l'aéronautique
- ▲ Maintenir la coopération avec les Forces aériennes (aéroport de dégagement)



Axes de développement choisis

- ▲ Développement du vol d'affaires
- ▲ Augmentation du vol commercial
- ▲ Développement de perspectives de revenus annexes (duty free, commerces, parkings, etc.)
- ▲ Une contrainte: l'aéroport de Sion doit demeurer un aéroport de dégagement militaire



Effets et conséquences

- ▲ L'aéroport de Sion devient une vitrine économique du Valais
- ▲ Renforcement des collaborations entre partenaires touristiques
- ▲ Cohérence avec le plan directeur cantonal et la stratégie de mobilité cantonale
- ▲ Législatif: modification de la loi cantonale sur les transports
- ▲ Technique: démarrage du processus et des travaux pour la fiche PSIA de l'aéroport de Sion



Gouvernance: choix du modèle PPP-I

- ▲ Valeur ajoutée du secteur privé pour le développement commercial (vols de ligne, charter, aviation d'affaire) et pour le développement des activités annexes (surfaces commerciales, restaurant, parking)
- ▲ Investissements nécessaires pour la rénovation et l'adaptation des installations (env. 6,5 millions)
- ▲ Incitation à la performance de l'opération d'autant plus importante qu'il investit des fonds propres
- ▲ Selon l'expertise du professeur Laure Atthias, le partenariat public privé institutionnel de type concessif est le meilleur modèle possible.



Calendrier pour la nouvelle gouvernance

- ▲ Première étape: 1^{er} janvier 2020
 - ▲ Création d'une société de projet Ville-canton
 - ▲ Transfert de la concession actuelle à cette société
- ▲ Deuxième étape: 1^{er} janvier 2023
 - ▲ Partenariat public-privé institutionnel (PPP-I)
 - ▲ 51% Ville et Canton
 - ▲ Autres collectivités publiques (communes, destinations touristiques)
 - ▲ Opérateur privé



Merci de votre attention !

